Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction de la formation professionnelle, des actions de développement et de la coopération internationale des établissements** **Bureau des missions de développement et des exploitations des établissements** **Adresse : 1 ter avenue de Lowendal – 75007 PARIS** **Suivi par :** VERGNES Gisèle **Tél : 01 49 55 53 05** **Fax : 01 49 55 50 68** **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/FOPDAC/N2005-2012** **Date: 24 février 2005** Réf. Classement :

Date de mise en application :immédiate

Annule et remplace :

Nombre d'annexe: 0

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales
à
Madame et Messieurs les Directeurs
régionaux de l'agriculture et de la Forêt
et Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt

Objet : dispositif interministériel « 1000 défis pour ma planète » 2005

Bases juridiques : Circulaire interministérielle du 21 octobre 2002 (NOR: DEVG0210347C)

Résumé : modalités de mise en oeuvre du dispositif « 1000 défis pour ma planète » pour l'année 2005

MOTS-CLES : actions concrètes, projets innovants, éducation à l'environnement, développement durable

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) - Directions de l'agriculture et de la forêt (DAF) - Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) - Services de la formation et du développement (SFD) - Etablissements publics nationaux et locaux de l'enseignement agricole	Pour information : - Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) - Inspection de l'Enseignement agricole - Unions nationales fédératives des établissements privés d'enseignement agricole

Le dispositif interministériel « mille défis pour ma planète » est reconduit pour l'année 2005.

Il s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans qui souhaitent agir en faveur de l'environnement en réalisant un projet : celui-ci devra avoir un impact direct et positif dans le cadre de vie en réponse à des enjeux environnementaux, ou viser à la mise en place de manière pérenne de pratiques quotidiennes responsables ou encore s'inscrire dans la durée pour la construction d'une éco-citoyenneté des jeunes.

Un comité assure le pilotage du dispositif dans chaque région. Il est constitué des services de l'Etat, des collectivités territoriales, associations et professionnels. Un jury attribue le label « 1000 défis pour ma planète » et peut également accorder une aide financière. Seront seuls recevables les défis présentés en conformité avec le dossier national disponible sur le site internet www.ecologie.gouv.fr (rubrique « mille défis pour ma planète »).

Les dossiers présentant des actions réalisées par les jeunes pendant les horaires scolaires doivent avoir reçu un avis favorable des autorités compétentes (DRAF-SRFD).

Toute structure s'inscrivant au dispositif ne peut recevoir qu'un seul label «1000 défis» au titre de l'année 2005, même si plusieurs groupes de la structure proposent des actions différentes.

Depuis sa création en 1996, l'enseignement agricole a largement participé à cette opération qui permet aux jeunes d'appréhender les enjeux du développement durable et de s'engager dans des comportements et des actions ayant un impact précis sur leur territoire. Les expérimentations lancées au sein d'établissements pilotes dans le cadre du programme «agriculture et développement durable» doivent encourager la mise en oeuvre de projets innovants.

Le dispositif s'inscrit totalement dans la stratégie nationale du développement durable (SNDD) et permet d'accompagner la généralisation de l'éducation à l'environnement mise en place depuis la rentrée scolaire 2004.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif 2005 ont été communiquées aux Préfets de Région et aux Directeurs régionaux de l'environnement. Le recueil des dossiers dans chaque service sera clos **le 10 avril 2005**, date limite de rigueur.

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Michel THIBIER